



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Augmentation du taux de mortalité infantile

Question écrite n° 44804

Texte de la question

M. Bernard Perrut alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'augmentation du taux de mortalité infantile. Le taux de mortalité infantile est un indicateur clef de la santé d'une population et la récente étude réalisée par des chercheurs et chercheuses de l'Inserm, d'université de Paris, de l'AP-HP et du CHU de Nantes, en collaboration avec des équipes de l'université de Californie, identifie une augmentation significative du taux de mortalité infantile depuis l'année 2012, la France s'éloignant ainsi de la situation d'autres pays avec des économies développées. Au cours de cette période d'étude, 53 077 décès de nourrissons ont été enregistrés parmi les 14 622 096 naissances vivantes, soit un taux de mortalité infantile moyen de 3,63/1 000 (4,00 chez les garçons, 3,25 chez les filles). Près d'un quart des décès (24,4 %) sont survenus au cours du premier jour de vie et la moitié (47,8 %) au cours de la période néonatale précoce, soit au cours de la première semaine suivant la naissance. En comparant les données par rapport à d'autres pays européens tels que la Suède et la Finlande, on observe chaque année en France un excès d'environ 1 200 décès d'enfants âgés de moins d'un an. Dans ce contexte, il souhaiterait connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour pouvoir explorer en détail les causes de cette augmentation afin de faire de cette population, qui est la plus vulnérable, une réelle priorité de recherche et de santé publique, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44804

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 mars 2022](#), page 1673

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)